

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.6 – Natura 2000 : Docob Aquitaine

---

#### RAPPORT

-----

La Garonne est concernée par Natura 2000 sur l'ensemble de son cours, avec deux sites :

- le site Garonne en Midi-Pyrénées, qui comprend également les affluents Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste,
- le site Garonne en Aquitaine, qui ne comprend que le lit mineur du fleuve.

Le Sméag est "opérateur" de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) sur la Garonne en Midi-Pyrénées. Il a été désigné par l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération. Dans ce cadre, le Sméag assure la maîtrise d'ouvrage des études et l'animation. Pour ce faire, il a embauché en juin 2006 un chargé de mission. Le montant de l'opération est de 200 000 € pour chaque DOCOB (Garonne amont et Garonne aval), avec un budget complémentaire de 36 000 € pour le volet Oiseaux.

Les inventaires naturalistes et le diagnostic socio-économique ont été réalisés par les prestataires de mars à octobre 2007. Les rapports d'état des lieux pour Garonne amont et Garonne aval ont été mis en forme par le Sméag. Ils seront présentés aux comités de pilotage fin janvier 2008. L'élaboration des mesures de gestion s'appuiera sur des groupes de travail thématiques et géographiques. L'achèvement des deux DOCOB de la Garonne en Midi-Pyrénées est prévu pour la fin de l'année 2008.

Sur le site de la Garonne en Aquitaine, le périmètre se limite aux berges du fleuve et comprend essentiellement des habitats et des espèces aquatiques. Le montant de l'opération est évalué à 150 000 € TTC et, comme en Midi-Pyrénées, il comprend le financement de l'animateur Natura 2000 du Sméag.

L'élaboration du document d'objectifs sur le site Natura 2000 n° FR7200700 "la Garonne en Aquitaine" va suivre les nouvelles dispositions instaurées par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 : Ce n'est plus l'Etat, maître d'ouvrage, qui désigne un opérateur, mais les collectivités concernées qui, lors du premier comité de pilotage, proposent le maître d'ouvrage public qui sera chargé des études et de l'animation. Néanmoins, l'engagement de la procédure sur un site de la dimension de la Garonne aval nécessite d'anticiper et de proposer un dispositif pertinent au futur comité de pilotage.

Par ailleurs, il est dans les missions du Sméag de s'impliquer dans une opération de maîtrise d'ouvrage sur la Garonne à l'échelle interdépartementale. C'est pourquoi le préfet du Lot-et-Garonne, chargé de coordonner l'action de l'Etat sur ce dossier, a sollicité le Sméag.

Par courrier en date du 2 novembre 2007, il propose un plan de financement où le Sméag participerait à hauteur de 20 %.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 8 novembre 2007, le comité syndical a réaffirmé son intérêt pour le projet mais également son souhait de participer à hauteur de 10 % du montant des opérations, comme cela a été le cas pour Natura 2000 sur la Garonne en Midi-Pyrénées.

Nous avons fait part de cette position au préfet par un courrier en date du 13 novembre 2007. A ce jour, nous n'avons pas de réponse officielle. La DIREN Aquitaine nous a indiqué par un courriel qu'à défaut d'un consensus sur le financement, l'Etat envisagerait une mise en œuvre du DOCOB de la Garonne plus tardive (2009 ou 2010).

Afin de ne pas reporter la décision du Sméag à une réunion ultérieure du comité syndical, il me paraît prudent de prendre une délibération sur la base des orientations budgétaires du 8 novembre 2007. Celle-ci nous permettra de poursuivre la négociation des conditions techniques et financières de l'opération et de programmer les procédures administratives et financières.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.6 – Natura 2000 : Docob Aquitaine

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**VU** la demande de l'Etat au Sméag d'être la structure porteuse des études et de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR7200700 "la Garonne en Aquitaine",

**VU** la lettre du Préfet du Lot-et-Garonne proposant un financement à 80 %,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 8 novembre 2007,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

##### **CONSIDÉRANT**

- qu'une vision globale est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble des documents d'objectifs sur la Garonne,
- que les compétences du Sméag et son expertise déjà acquise avec l'élaboration des documents d'objectifs en Midi-Pyrénées en font un intervenant privilégié pour la problématique de Natura 2000,

**CONFIRME** à nouveau l'intérêt du Sméag pour la procédure Natura 2000 sur la Garonne en Aquitaine, au regard notamment de son implication dans l'élaboration des DOCOB sur la Garonne en Midi-Pyrénées.

**RÉAFFIRME** sa décision de ne s'engager qu'à la condition de bénéficier d'un financement extérieur de 90 % de l'opération.

**APPROUVE** le montant estimatif de l'opération de 150 000 € et le plan de financement suivant :

- Sméag 10 %
- Agence de l'Eau Adour-Garonne, Etat, FEADER : 90 %.

**DÉCIDE** de poursuivre la négociation des conditions techniques et financières dans le cadre du plan de financement approuvé ci-dessus.

**MANDATE** son Président pour signer tout acte se rapportant à ce dossier.